

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

### SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2011

---

Présents : BERNOS, MINJUZAN, SEBAT, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, CASABONNE, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme SAGE, TEULADE, GIMENEZ, IDOIBE, SARASOLA, Mme JAUBERT-BATAILLE, VALIANI, Mme FABRE, BELLOT, CARSUZAA, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, GARROTE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme BARBET, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, Mme REGUEIRO, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, Mme SEGAUD.

<u>Pouvoirs</u> :	Anne-Marie BARRERE	à	André BERNOS
	Marie ECHEPARE	à	Henri GIMENEZ
	Didier LOUSTAU	à	Jean-Michel IDOIBE
	Aimé SOUMET	à	Jean-Louis VALIANI
	Jean-Pierre DOMECCQ	à	Jean-Etienne GAILLAT
	Dominique QUEHEILLE	à	Philippe GARROTE
	Jean-Marie GINIEIS	à	Anne BARBET
	Patrick MAILLET	à	Marie-Lyse GASTON

<u>Suppléants</u> :	Raymonde SOARES	suppléante de	Gérard URRUSTOY
	Jean LABORDE	suppléant de	Robert LABORDE-HONDET
	Henri LAGREULA	suppléant de	David LAMPLE
	Georgette SALHI	suppléante de	Véronique PEBEYRE

Excusés : Jean-Claude ELICHIRY, Gérard FRECHOU, Louis REY, Gérard LEPRETRE, Yves TOURAINE, Dolores CABELLO, Nicolas MALEIG, Fabien REICHERT, Gilles BITAILLOU, Martine MIRANDE.

#### **RAPPORT N°111220-21-CUL**

#### **CONVENTION CULTURE PARTAGEE (DRAC)**

Mme JAUBERT-BATAILLE précise que suite à nos différentes reconnaissances en matière de politique culturelle : scène conventionnée, Equerre d'argent et Pays d'Art et d'Histoire, le Ministère de la Culture souhaite mettre en avant notre collectivité en signant une convention pour une culture partagée.

Celle-ci, complémentaire aux différentes contractualisations, apporte un focus particulier sur un engagement commun DRAC et Communauté de Communes du Piémont Oloronais pour une culture partagée, à partir d'une tête de réseau, au bénéfice d'un bassin de population rural et valléen, avec une attention particulière à des publics spécifiques tels la petite enfance ou les jeunes scolarisés, et à des personnes que l'âge ou le handicap tiennent éloignées de l'offre culturelle.

Cette convention d'objectifs sera signée pour une durée de trois ans (2011, 2012 et 2013).

Elle donnera lieu à plusieurs réalisations conjointes spécifiques, accompagnant et développant les programmes des trois institutions de référence que sont la scène conventionnée, le réseau de la médiathèque et le Centre d'interprétation du territoire labellisé Ville et Pays d'art et d'histoire, comme détaillé dans le projet de convention joint en annexe.

Ouï cet exposé,

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

- **ADOPTE** le présent rapport
- **AUTORISE** le Président à engager les démarches nécessaires et à signer la convention

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 20 décembre 2011

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT